**COMITE DES FETES DE LEVES**

Chère exposante, cher exposant,

Nous organisons le **28 juillet 2019** notre BRIC A BRAC qui se déroulera sur le parking de l’espace Soutine puis sur le parking de l’école Jean-Pierre Reschoeur.

**Les conditions de participation sont les suivantes** :

\* tous les emplacements se feront uniquement sur réservation.

Métrages différents selon les emplacements :

- **12 euros les 5 mètres (avec véhicule)**

**- 3 euros le mètre linéaire (sans véhicule)**

**\* horaires** : 8 heures à 18 h 30. ***Les exposants devront avoir réglé leur emplacement, fourni la photocopie de leur carte d’identité recto verso, joindre un justificatif de domicile et le présent document signé.***

Le règlement peut être fait soit par chèque libellé à l’ordre du COMITE DES FETES DE LEVES soit en espèces déposées chez Mme HONORE 33, rue des Hauts de Fresnay 28300 –LEVES. Un reçu sera délivré.

Le numéro de votre emplacement vous sera donné le jour de votre arrivée.

L’accès du site pour chaque exposant se fera par l’entrée de l’Espace SOUTINE 41  rue de la Chacatière.

**IMPORTANT** :

Afin d’éviter un encombrement massif au moment du remballage, **à partir de 17 h 30**, chaque exposant devra avoir préalablement rangé ses affaires **(et mis ses détritus dans les sacs donnés à cet effet lesquels seront déposés dans un des containers placés sur le site)** et l’avoir fait constater par l’organisateur qui l’autorisera à rentrer sur le site avec son véhicule.

Renseignements au 06.61.76.18.51

Mail : [comitedesfetesleves28@gmail.com](mailto:comitedesfetesleves28@gmail.com)

Le Comité des Fêtes

Je soussigné (e) : Nom Prénom

Adresse :

Téléphone : Email :

Déclare attester sur l’honneur ne pas avoir participé à plus de deux vide greniers **au cours de l’année 2018** et ne pas tenir pour responsable l’organisateur au cas où les conditions météorologiques entacheraient la bonne organisation du BRIC A BRAC du comité des fêtes de LEVES.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation ci-dessus et avoir lu le règlement du BRIC A BRAC qui m’a été remis.

Je réserve ……. Emplacement (s) de …… mètres linéaires ou 5 mètres

Signature

**REGLEMENT DU BRIC-A-BRAC DE L’ESPACE SOUTINE A LEVES**

**DIMANCHE 28 JUILLET 2019**

**1**. Les exposants, du fait de leur participation, acceptent que le COMITE DES FETES DE LEVES modifie en cas d’évènements imprévus la date et/ou la durée de cette manifestation, sans qu’ils puissent réclamer aucune indemnité ou remboursement.

**2**. La cession des emplacements entre exposants est interdite.

**3**. en cas de désistement, les sommes versées resteront acquises à l’association organisatrice.

4. L’association organisatrice se réserve le droit de ne pas accepter une inscription sans avoir à motiver sa décision.

5. Les exposants déclarent en outre renoncer à tout recours qu’ils seraient en droit d’exercer contre l’association organisatrice de la manifestation en cas de dommages matériels à son préjudice à l’occasion et pendant le séjour des matériels, marchandises et objets divers dans l’enceinte de cette manifestation.

6 . Ill est interdit d’exposer sur des emplacements non prévus et non délimités par l’association organisatrice.

**7. La vente de boissons, denrées alimentaires et animaux vivants est interdite. Seule la vente d’objets usagés est autorisée.**

8. L’installation sur les emplacements se fera impérativement à partir de 6 heures et jusqu’à 8 heures. Toute réservation non occupée après 8 heures sera remise à disposition de l’association organisatrice. L’accès des visiteurs à la manifestation est gratuit.

**9**. **Le périmètre du bric-à-brac est accessible aux véhicules jusqu’à 8 heures et après 17 heures 30 (entrée obligatoire des véhicules d’exposants par l’entrée de la salle SOUTINE 41, rue de la Chacatière à LEVES) Sauf autorisation spécifique de l’association organisatrice, les exposants devront, dès leur installation, garer leur véhicule hors du périmètre du bric-à-brac.**

**10. Pour toute réservation avec véhicule, la réservation doit atteindre au minimum 5 mètres pour une voiture.**

**11. Les exposants s’engagent à ne rien laisser sur la voie publique à leur départ, sous peine de poursuites.**

**La présidente, Martine PINEAU**

**Pour tous renseignements complémentaires :**

**Mme HONORE : 06.61.76.18.51**